

Le 21 avril 2017

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5581

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 12 avril 2017, reçue à nos bureaux le même jour, dans laquelle vous nous demandez :

« Entente tarifaire (Partage de risque) intervenue entre Hydro-Québec et Silicium Québec sec (Ferroglobe) le ou vers le 17 janvier 2017. »

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec applique les modalités contractuelles prévues au décret 1111-2016 émis par le Gouvernement du Québec le 21 décembre 2016 « *CONCERNANT la fixation des tarifs et des conditions auxquels l'électricité est distribuée par Hydro-Québec à Silicium Québec société en commandite pour son usine de silicium à Bécancour* », dont vous trouverez copie en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.